



Mobilier saisissable

Par mackay24

Bonjour,

dans le cas de la venue d'un huissier celui ci peut il saisir une machine à laver le linge sous le prétexte qu'il y en a déjà une dans l'immeuble (laverie commune) ?

Si l'occupant possède beaucoup de vêtements (sans être de grande marque) peuvent ils être saisis au motif par exemple qu'il y en " aurait trop" et donc non absolument nécessaire pour une seule personne ?

LA saisie est elle effectuée dès la première venue de l'huissier ou se fait elle en 2 temps avec un premier de répertoriation de ce qui est saisissable puis une seconde venue pour saisir ?

merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce

lien

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2163]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2163[ur]

l] indique les biens insaisissables.